



Convocation

**à la 115^{ème} Assemblée générale ordinaire
de Romande Energie Holding SA**

Mardi 30 mai 2017, 15h00, au Théâtre de Beausobre, à Morges

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

115^{ème} Assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le mardi 30 mai 2017, à 15h00 (clôture de la feuille de présence à 14h45) au Théâtre de Beausobre, av. de Vertou 2, 1110 Morges, Suisse.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion 2016

1.1 Rapport annuel, comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2016 ; rapports de l'organe de révision

Proposition

Approbation du rapport annuel, des comptes de Romande Energie Holding SA et des comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'exercice 2016.

1.2 Vote consultatif sur le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations de l'exercice 2016

Proposition

Acceptation du système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations par un vote consultatif non contraignant.

Explications

Suivant la pratique établie depuis plusieurs années, le Conseil d'administration soumet le système de rémunération selon le rapport sur les rémunérations 2016 à un vote consultatif distinct des actionnaires, conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le rapport sur les rémunérations figure dans le rapport de gestion.

2. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale

Proposition

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

3. Emploi du bénéfice résultant du bilan de Romande Energie Holding SA

Proposition

(en milliers de CHF)

Montant à disposition de l'Assemblée générale

Report de l'exercice précédent	876 291
Dividendes retenus sur les actions propres	3 588
Bénéfice net de l'exercice	<u>74 410</u>
Bénéfice au bilan	954 289
Propres parts du capital	<u>(94 113)</u>
	860'176

Emploi proposé

Dividende de CHF 36.00 par action sur 1'140'000 actions ¹	41 040
Solde à reporter à nouveau	<u>913 249</u>
	954 289

Si cette proposition est approuvée, le dividende brut sera de CHF 36.00 par action, soit un montant net de CHF 23.40 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 31 mai 2017. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 1^{er} juin 2017. Le dividende net sera versé à partir du 6 juin 2017.

4. Elections

4.1 Réélections au Conseil d'administration

Proposition

Réélire en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2018 :

- 4.1.1 M. Wolfgang Martz ;
- 4.1.2 M. Christian Budry ;
- 4.1.3 Mme Anne Bobillier ;
- 4.1.4 M. Bernard Grobéty ;
- 4.1.5 M. Jean-Jacques Miauton.

¹ Selon le nombre d'actions émises le dernier jour de négoce donnant droit au dividende (31 mai 2017).

Explications

En vertu des art. 3 et 29 ORAb, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Conseil d'administration. Toutefois, selon l'art. 1 al. 2 ORAb, les corporations de droit public peuvent continuer à déléguer des représentants au Conseil d'administration, selon les dispositions statutaires qui leur confèrent un tel droit. Or, aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires; les autres administrateurs sont élus par l'Assemblée générale. Aussi, l'Assemblée générale n'a à élire ou réélire individuellement pour un mandat d'un an que les membres qui ne sont pas désignés par le Conseil d'Etat.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez vous référer à leur biographie sur internet (www.romande-energie.ch) ou dans le rapport de gestion, p. 23 ss.

4.2 Désignation au Conseil d'administration par le Conseil d'Etat

Proposition

Prendre acte de la désignation par le Conseil d'Etat de Mme Elina Leimgruber, en qualité de membre du Conseil d'administration.

Explications

Aux termes de l'art. 762 CO et de l'art. 16 des statuts, le Conseil d'Etat désigne six administrateurs, dont deux représentants de communes vaudoises actionnaires.

M. Laurent Ballif a pris sa retraite en 2016 et quitte ses fonctions au sein du Conseil d'administration. Le Conseil d'Etat a désigné Mme Elina Leimgruber pour lui succéder. La durée de son mandat est de deux ans.

Mme Elina Leimgruber, citoyenne suisse et finlandaise, née en 1968, est titulaire d'un CFC d'employée de commerce, d'un certificat de gestion des organisations à but non-lucratif, ainsi que d'un certificat de management des institutions sociales. De 1988 à 2011, elle a occupé divers postes à responsabilités, notamment au CICR, à Expo 02, au World Electronic Media Forum Genève et au Musée de l'alimentation. De 2011 à juin 2016, elle a occupé le poste de Conseillère municipale en charge de la direction de l'architecture et des infrastructures, de la direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports, ainsi que de l'office du développement durable. Depuis juillet 2016, elle est Syndique de la Ville de Vevey. En marge de ses activités professionnelles, elle est vice-présidente du conseil d'administration des transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV SA) et membre du conseil d'administration des transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR). Elle est également membre du CODIR du Service intercommunal de Gestion (SIGE) et membre du conseil de fondation des Arts et Spectacles (FAS).

4.3 Réélection du président du Conseil d'administration

Proposition

Réélire M. Guy Mustaki en qualité de président du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Explications

Selon les art. 4 al. 1 et 2 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, le président du Conseil d'administration doit être élu par l'Assemblée générale, pour un mandat d'un an.

M. Mustaki fait partie des membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil d'Etat. Il est président du Conseil d'administration depuis le 19 mai 2006.

Pour plus de détails sur cette personnalité et ses qualifications, veuillez vous référer à sa biographie sur internet (www.romande-energie.ch) ou dans le rapport de gestion, p. 24.

4.4 Réélections au Comité Nominations et Rémunération

Proposition

Réélire en qualité de membres du Comité Nominations et Rémunération, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2018 :

4.4.1 M. Wolfgang Martz

4.4.2 M. Jean-Yves Pidoux

4.4.3 M. Laurent Balsiger

Explications

En vertu des art. 7 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du comité de rémunération du Conseil d'administration. Au sein de la société, les attributions du comité de rémunération au sens de l'ORAb sont confiées au Comité Nominations et Rémunération.

Pour plus de détails sur ces personnalités et leurs qualifications, veuillez vous référer à leur biographie sur internet (www.romande-energie.ch) ou dans le rapport de gestion, p. 23 ss.

4.5 Election au Comité Nominations et Rémunération

Proposition

Elire Madame Elina Leimgruber en qualité de membre du Comité Nominations et Rémunération pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Explications

M. Laurent Ballif a pris sa retraite en 2016 et quitte ses fonctions au sein du Comité Nominations et Rémunération. Mme Leimgruber est proposée pour lui succéder pour un mandat d'un an.

En vertu des art. 7 et 29 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1^{er} janvier 2014, les membres du comité de rémunération du Conseil d'administration. Au sein de la société, les attributions du comité de rémunération au sens de l'ORAb sont confiées au Comité Nominations et Rémunération.

Pour plus de détails sur cette personnalité et ses qualifications, veuillez vous référer au point 4.2 de cet ordre du jour.

4.6 Réélection de l'organe de révision

(comptes de Romande Energie Holding SA et comptes consolidés du Groupe Romande Energie)

Proposition

Réélection de Deloitte SA, à Genève, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2017.

4.7 Election du représentant indépendant

Proposition

Elire Me Gabriel Cottier, notaire, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Explications

En vertu des art. 8 et 30 ORAb, ainsi que l'art. 8 al. 2 let. b) des statuts, l'Assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'un an qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5. Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

5.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Proposition

Approbation d'une rémunération globale maximale des onze membres du Conseil d'administration de CHF 890'000, dont CHF 782'000 de rémunération, CHF 62'000 d'allocation forfaitaire pour frais et CHF 46'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Explications

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 1 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour sa rémunération maximale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir. Selon l'art. 22c al. 1 des statuts, les membres du conseil d'administration perçoivent une indemnité fixe annuelle, qui est indépendante du résultat de la société, et des jetons de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparation particulières. En outre, en vertu de l'art. 22 c al. 2 des statuts, ces mêmes principes s'appliquent à leurs éventuelles activités en faveur de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société. Les montants des indemnités annuelles et des jetons de présence, ainsi que les montants effectivement versés en 2016 figurent dans le rapport sur les rémunérations, en p. 40 du rapport de gestion 2016.

Dans la fixation du montant global de la rémunération maximale pour l'exercice social 2018, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu compte des hypothèses suivantes :

- un nombre constant d'administrateurs ;

- des montants unitaires inchangés pour les indemnités annuelles et les jetons de présence;
- en application du principe de prudence, un nombre de douze séances du Conseil d'administration et de chacun de ses comités et un nombre de six séances des conseils d'administration des sociétés-filles, alors qu'en 2016, le Conseil d'administration a tenu huit séances, ses comités entre six et dix et les conseils d'administration des sociétés-filles entre quatre et cinq.

5.2 Rémunération de la Direction générale

Proposition

Approbation d'une rémunération globale maximale des sept membres de la Direction générale de CHF 3'830'000, dont CHF 3'070'000 de rémunération, CHF 630'000 de charges sociales et CHF 130'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Explications

Aux termes de l'art. 15 al. 1 ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir. Selon l'art. 22d des statuts, les membres de la Direction générale perçoivent une rémunération (y compris d'éventuelles prestations en nature), laquelle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs personnels, une participation aux résultats du Groupe Romande Energie, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les frais de représentation (al. 1). La partie variable de la rémunération et la participation aux résultats du Groupe Romande Energie ne peuvent pas excéder ensemble respectivement 100% de la rémunération fixe pour le Directeur général et 70% pour les autres membres de la Direction générale (al. 2). La partie variable de la rémunération est déterminée par la maîtrise du rôle et le degré d'atteinte d'objectifs individuels, lesquels sont appréciés en fin d'exercice par le comité chargé des rémunérations (al. 3). La participation aux résultats du Groupe de l'exercice social de référence est composée, pour ses deux tiers, du résultat de l'exercice social de référence et, pour son tiers, de la moyenne des résultats de l'exercice social de référence et des deux exercices sociaux précédents (al. 4). La rémunération globale qui a été effectivement versée en 2016 figure dans le rapport sur les rémunérations, en p. 42 du rapport de gestion 2016.

Dans la fixation du montant global de la rémunération maximale pour l'exercice social 2018, qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a tenu compte des éléments suivants :

- un nombre d'équivalents plein temps de sept membres ;
- une augmentation décidée de la masse salariale de 0.8% en 2017 ;

et des hypothèses suivantes :

- une augmentation maximale de la masse salariale de 1% en 2018 ;
- la partie variable de la rémunération et la participation aux résultats du Groupe Romande Energie à leur maximum, soit ensemble respectivement 100% de la rémunération fixe pour le Directeur général et 70% pour les autres membres de la Direction générale.

Informations générales

Autorisation de participer / cartes d'admission

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 19 mai 2017, à 17h00, pourront exercer leur droit de vote.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions en question avant, pendant et après l'Assemblée générale.

Une convocation personnelle est envoyée aux actionnaires à partir du 2 mai 2017 avec un bulletin-réponse servant à commander leur carte d'admission à l'Assemblée générale. Le bulletin-réponse est à envoyer par retour du courrier à Computershare Suisse SA, Romande Energie Holding SA, case postale, CH-4601 Olten. Les cartes d'admission seront envoyées aux actionnaires à partir du 15 mai 2017. Les actionnaires peuvent également commander leur carte d'admission par le service web pour investisseurs « Sherpany » (www.sherpany.com). Pour ce faire, ils doivent être titulaire d'un compte « Sherpany », qui peut être ouvert selon le processus décrit ci-après sous « Représentation / procuration ».

Représentation / procuration

L'actionnaire qui ne peut pas participer personnellement à l'Assemblée générale a la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou une tierce personne dûment autorisé par lui-même, ou encore par Me Antoine Perrin, notaire, Place Benjamin-Constant 2, case postale 7140, 1002 Lausanne, qui agira en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au représentant indépendant.

Les actionnaires ont en outre la possibilité de donner des instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique. Dans ce cas, il convient de suivre les « Instructions d'ouverture de compte Sherpany » et de retourner le « Formulaire d'ouverture de compte Sherpany » ci-joint au Registre des actions de Romande Energie (Computershare Suisse SA, Romande Energie Holding SA, case postale, CH-4601 Olten, tél. 062 205 77 12, e-mail : rafael.franzi@computershare.ch). Si vous êtes déjà inscrit(e) sur « Sherpany », vous pourrez donner vos instructions de vote dès que vous aurez ajouté Romande Energie Holding SA à votre liste personnelle sur ladite plateforme électronique.

Rapport de gestion

Le rapport annuel, le rapport sur les rémunérations, les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que les rapports de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 10 avril 2017 au siège de Romande Energie Holding SA, rue de Lausanne 53, 1110 Morges 1, et sur son site internet (www.romande-energie.ch).

Collation

A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, tous les participants sont cordialement invités à une collation qui sera servie dans les foyers du Théâtre de Beausobre.

Transport

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics ou de recourir au co-voiturage (www.e-covoiturage.ch).

Morges, le 28 avril 2017

Romande Energie Holding SA

Pour le Conseil d'administration :

Guy Mustaki, président

Valentine Maire, secrétaire a.i.

Plan de situation Morges

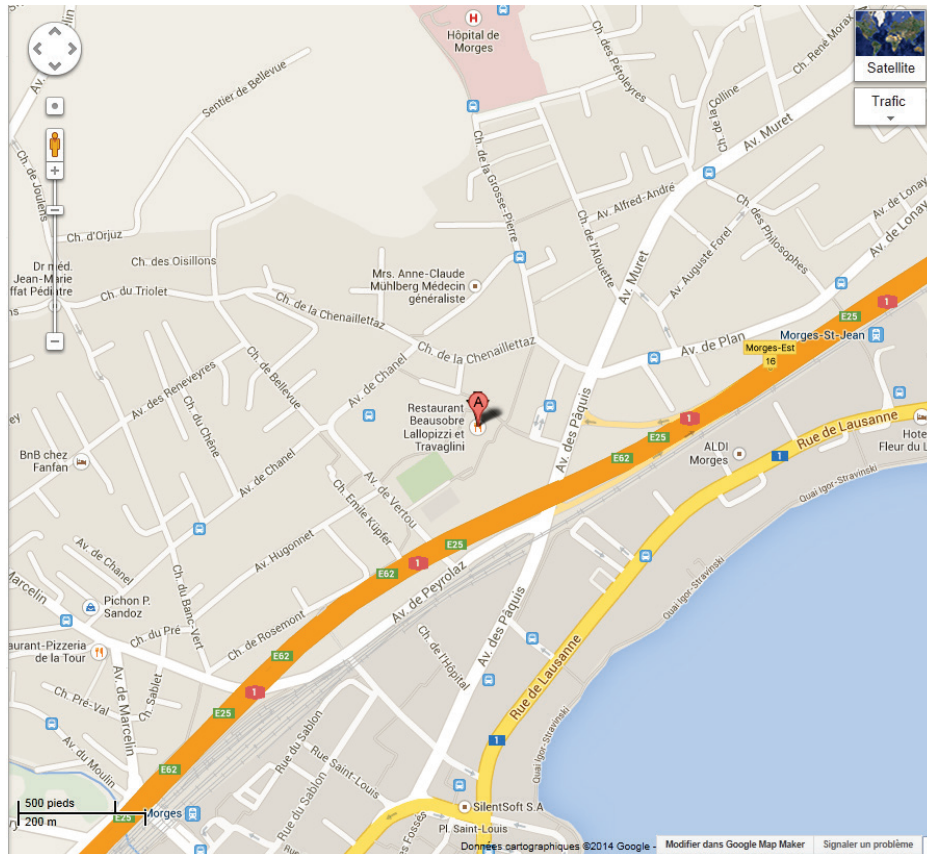
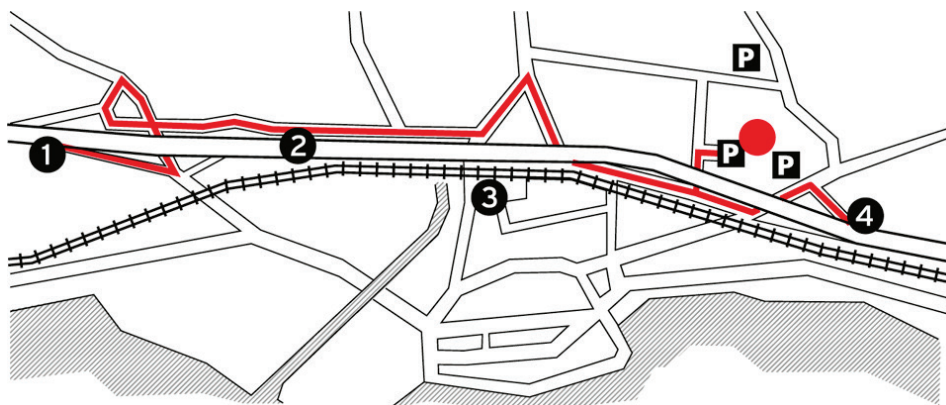
● **Théâtre de Beausobre, av. de Vertou 2, 1110 Morges**

1. Depuis Genève sortie Morges-Ouest
2. Autoroute
3. Gare CFF
4. Depuis Lausanne sortie Morges-Est

Transports publics morgiens – (Arrêt Beausobre)

Les lignes 701 et 702 des TPM assurent leurs services entre le Théâtre et la Ville de Morges, toutes les 30 minutes jusqu'à 23h30.

Des horaires détaillés sont à votre disposition sur www.mbc.ch



Lausanne gare – Morges, Beausobre

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Lausanne	dép. 13:51	9	RE	RegioExpress
Morges	arr. 14:03	2		Richtung: Genève
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:24

Détails - relation 2

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Lausanne	dép. 13:58	6	S 4	RER 4
Morges	arr. 14:10	2		Richtung: Allaman
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:24

Détails - relation 3

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Lausanne	dép. 14:01	9	S 2	RER 2
Bussigny	arr. 14:10	4		Richtung: Vallorbe
				2' Cheminement piétons 71m
Bussigny VD, gare sud	dép. 14:14		NFB 702	Bus à plancher surbaissé 702
Morges, de Beausobre	arr. 14:31			Richtung: Tolochenaz, Les Noyers
				6' Cheminement piétons 380m

Durée: 00:36

Détails - relation 4

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Lausanne	dép. 14:17	8	IR	InterRegio
Morges	arr. 14:28	2		Richtung: Genève-Aéroport
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:23

Détails - relation 5

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Lausanne	dép. 14:21	5	RE	RegioExpress
Morges	arr. 14:33	2		Richtung: Genève
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:24

Informations relatives aux horaires, commandes de billets, tickets événements: Rail Service 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe suisse), 24 heures sur 24.

Avant le départ: acheter et/ou composer votre billet. Le pictogramme  vous rappelle qu'aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez donc acheter et/ou composer votre titre de transport avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession d'un titre de transport valable, vous devrez acquitter une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive. Logiciel/données: HAFAS 5.41.SBB.4.17.10/5.41.SBB.4.17.12 - 20.02.17. Données d'identité: 16.02.17 / 14:50 / vq91o.

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
				7' Cheminement piétons 52m
Genève	dép. 13:19	3	RE	RegioExpress
Morges	arr. 13:55	3		Richtung: Vevey
				11' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:54

Détails - relation 2

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
				7' Cheminement piétons 52m
Genève	dép. 13:30	4	IR	InterRegio
Morges	arr. 13:59	3		Richtung: Brig
				11' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:47

Détails - relation 3

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
				7' Cheminement piétons 52m
Genève	dép. 13:49	3	RE	RegioExpress
Morges	arr. 14:25	3		Richtung: Romont
				11' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:54

Détails - relation 4

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
				7' Cheminement piétons 52m
Genève	dép. 14:00	6	IR	InterRegio
Morges	arr. 14:29	3		Richtung: Brig
				11' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:47

Informations relatives aux horaires, commandes de billets, tickets événements: Rail Service 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe suisse), 24 heures sur 24.

Avant le départ: acheter et/ou composer votre billet. Le pictogramme  vous rappelle qu'aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez donc acheter et/ou composer votre titre de transport avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession d'un titre de transport valable, vous devrez acquitter une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive. Logiciel/données: HAFAS 5.41.SBB.4.17.10/5.41.SBB.4.17.12 - 20.02.17. Données d'identité: 16.02.17 / 14:50 / vq91o.

Détails - relation 1

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Yverdon-les-Bains	dép. 13:22	2	ICN	IC-pendulaire
Lausanne	arr. 13:45	4		Richtung: Lausanne BZ R RZ 
				6' Cheminement piétons 0m
Lausanne	dép. 13:51	9	RE	RegioExpress
Morges	arr. 14:03	2		Richtung: Genève
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:53

Détails - relation 2

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Yverdon-les-Bains	dép. 13:28	2	S 1	RER 1
Renens VD	arr. 13:57	4		Richtung: Lausanne
				8' Cheminement piétons 0m
Renens VD	dép. 14:05	2	S 4	RER 4
Morges	arr. 14:10	2		Richtung: Allaman
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:54

Détails - relation 3

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Yverdon-les-Bains	dép. 13:28	2	S 1	RER 1
Bussigny	arr. 13:53	3		Richtung: Lausanne
				2' Cheminement piétons 71m
Bussigny VD, gare sud	dép. 14:04		NFB 702	Bus à plancher surbaissé 702
Morges, de Beausobre	arr. 14:21			Richtung: Tolochenaz, Les Noyers
				6' Cheminement piétons 380m

Durée: 00:59

Détails - relation 4

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Yverdon-les-Bains	dép. 13:53	2	ICN	IC-pendulaire
Morges	arr. 14:16	2		Richtung: Genève-Aéroport BZ R RZ 
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:35

Détails - relation 5

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Yverdon-les-Bains	dép. 13:57	2	S 5	RER 5
Renens VD	arr. 14:20	4		Richtung: Palézieux
				7' Cheminement piétons 0m
Renens VD	dép. 14:27	2	RE	RegioExpress
Morges	arr. 14:33	2		Richtung: Genève
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:48

BZ Espace affaires en 1re classe: réservation possible

FZ Espace familles sans aire de jeux

RZ Espace silence en 1re classe

 Restaurant

R Réservation possible

VR VELOS: réservation obligatoire

Informations relatives aux horaires, commandes de billets, tickets événements: Rail Service 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe suisse), 24 heures sur 24.

Avant le départ: acheter et/ou composer votre billet. Le pictogramme  vous rappelle qu'aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez donc acheter et/ou composer votre titre de transport avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession d'un titre de transport valable, vous devrez acquitter une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive. Logiciel/données: HAFAS 5.41.SBB.4.17.10/5.41.SBB.4.17.12 - 20.02.17. Données d'identité: 16.02.17 / 14:50 / vq91o.

Vevey gare - Morges, Beausobre



Détails - relation 1

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Vevey	dép. 13:28	1	IR	InterRegio
Morges	arr. 13:58	2		Richtung: Genève-Aéroport
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:42

Détails - relation 2

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Vevey	dép. 13:34	4	RE	RegioExpress
Morges	arr. 14:03	2		Richtung: Genève
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:41

Détails - relation 3

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Vevey	dép. 13:37	1	S 2	RER 2
Bussigny	arr. 14:10	4		Richtung: Vallorbe
				2' Cheminement piétons 71m
Bussigny VD, gare sud	dép. 14:14		NFB 702	Bus à plancher surbaissé 702
Morges, de Beausobre	arr. 14:31			Richtung: Tolochenaz, Les Noyers
				6' Cheminement piétons 380m

Durée: 01:00

Détails - relation 4

Gare/Arrêt	Heure	Voie/Quai	Voyage avec	Comments
Vevey	dép. 13:55	1	IR	InterRegio
Morges	arr. 14:28	2		Richtung: Genève-Aéroport
				12' Cheminement piétons 759m

Durée: 00:45

Informations relatives aux horaires, commandes de billets, tickets événements: Rail Service 0900 300 300 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe suisse), 24 heures sur 24.

Avant le départ: acheter et/ou composer votre billet. Le pictogramme  vous rappelle qu'aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez donc acheter et/ou composer votre titre de transport avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession d'un titre de transport valable, vous devrez acquitter une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive. Logiciel/données: HAFAS 5.41.SBB.4.17.10/5.41.SBB.4.17.12 - 20.02.17. Données d'identité: 16.02.17 / 14:50 / vq91o.

ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch